



## **Déclaration liminaire au CTSD du vendredi 28 janvier 2022**

Monsieur le Directeur d'académie, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Le Sgen-CFDT Nord Pas de Calais vous présente ses meilleurs vœux pour 2022.

Une nouvelle fois, cette année commence en pleine crise sanitaire et l'incertitude est toujours de mise. L'an dernier à la même époque, nous regrettions la méthode utilisée pour gérer cette crise, un cap à suivre incertain et fluctuant, des annonces médiatiques du dimanche, susceptibles d'être contredites par celles du mardi soir. Nous avions également clairement souligné que cela mettait les personnels en difficulté et que cette approche détériorait encore davantage les conditions de travail des collègues.

Force est de constater, que, comme trop souvent, la voix des organisations syndicales n'a pas été entendue puisque rien n'a changé pendant des mois.

Il aura donc fallu une grève massive des agents de l'éducation nationale pour que le ministère consente enfin à écouter ses personnels et à prendre quelques mesures. Cela en dit long sur la qualité du dialogue social ...

S'agissant des moyens accordés à notre académie, là encore, la méthode utilisée est trompeuse. Car pour afficher des moyens en hausse le ministère utilise un artifice, un tour de passe-passe. En effet c'est en mélangeant allègrement ETP et moyens d'enseignement qu'il communique.

Mais si on revient à la réalité, ces moyens sont des hommes et des femmes, les stagiaires de l'an prochain qui vont être directement impactés par la mise en place de la réforme de la formation initiale des enseignants et CPE. Cette réforme va dégrader l'entrée dans le métier de nos futurs collègues ainsi que la qualité de leur parcours de formation, en particulier en M2.

Cela aura sans doute aussi des répercussions dans les établissements et dans les équipes en place sur le terrain. Ainsi, l'instabilité des moyens alloués (des postes vont-ils être gelés chaque année ?) va nuire à la continuité pédagogique et risque de contraindre la fluidité du mouvement intra-académique.

Au final, c'est donc la dégradation des conditions de travail et de formation de nos collègues qui permet au ministère d'afficher une augmentation des moyens ! Nous dénonçons cette tromperie.

Dans ces conditions, pour le second degré, dans notre académie ceux sont 73 ETP qui sont supprimés pour les titulaires : 51 pour les HP et 22 pour les HSA alors que dans le même temps la dégradation de la formation des stagiaires rapporte 105 ETP.

Cela permet d'afficher une progression de la dotation de 32 ETP pour des effectifs élèves relativement stables (-0.3%).

Pour les collèges du Nord, c'est donc le statu quo au niveau de la dotation par rapport à l'an dernier et nous tenons à formuler quelques remarques et demandes quant à sa répartition.

Le Sgen-CFDT Nord Pas de Calais tient tout d'abord à vous remercier d'être revenu en arrière en adoptant un seuil de 23,49 pour les collèges de catégorie A. Cela permettra de créer quelques classes pour ces établissements et donc d'améliorer les conditions de travail des personnels et d'apprentissage pour des élèves sont très défavorisés.

Comme nous l'avions souligné au moment de sa mise en place, l'utilisation de l'IPS comme critère principal de l'allocation des moyens provoque des variations parfois importantes de la dotation des collèges. Pour compenser ce phénomène, vous utilisez un volume conséquent d'heures pour opérer un lissage. Nous pensons que ce dispositif devrait être transparent et communiqué aux équipes pour atténuer la déception provoquée par la suppression de classes.

S'agissant de l'inclusion et plus précisément des ULIS, le Sgen-CFDT ne peut qu'approuver l'augmentation du nombre de dispositifs mis en place, 5 de plus cette année. Mais, nous souhaitons que l'implantation d'une ULIS dans un collège n'entraîne pas de diminution de moyens du fait du mode de calcul. Le Sgen-CFDT Nord Pas de Calais vous demande donc de compléter automatiquement les dotations des établissements dans le cas où la présence d'une ULIS ferait diminuer sa dotation. Il ne s'agit donc pas ici, de comptabiliser deux fois les élèves d'ULIS mais de ne pas pénaliser les autres élèves et de ne pas dégrader les conditions de travail des personnels en recevant une dotation inférieure à ce qu'elle aurait dû être.

Pour terminer, nous tenons, une nouvelle fois à remercier l'ensemble des personnels de vos services pour la qualité de leur travail et de leur écoute.